



Avec la CFDT, agir au quotidien pour le respect de chacun

Élections du 2 avril 2009

Secrétaires Administratifs

Edito:

Le 29 janvier dernier, nous étions très nombreux dans la rue, répondant à l'appel de tous les syndicats pour défendre une relance sociale et pas seulement économique. Agents de ce ministère, nous revendiquons particulièrement :

- l'arrêt de la politique de suppressions d'emplois et l'ouverture rapide de négociations salariales ;
- le retrait de projets qui vont à l'encontre des intérêts de la population et des personnels (délocalisations et fermetures de services de proximité) et l'arrêt de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services.

Au-delà, la CFDT n'a cessé de dénoncer le train incessant des réformes sans visibilité à moyen terme, et son impact psychologique sur les personnels : pré-positionnement, préfiguration, macro-organigramme, déménagements, mutualisation... Les agents, comme l'encadrement, n'en peuvent plus, et beaucoup craquent. L'administration centrale est toujours en mouvement, les 47 DDEA nouvellement créées n'auront qu'un an d'existence avant de se transformer en DDT et les DREAL naissent dans la douleur. Les DIR n'échappent pas au malaise, à chaque CAP, des agents quittent ces services qui n'ont pourtant que 2 ans d'existence.

Et ce n'est pas l'évolution de notre statut qui va remonter le moral des troupes !

Il nous faut obtenir un véritable dialogue social et un cadrage national des réformes qui répondent aux inquiétudes et attentes des personnels. Nous avons besoin pour cela d'un syndicalisme qui rassemble et qui porte avec force la défense de tous auprès de notre administration. C'est ce que propose la CFDT.

Vos candidats

SAE classe exceptionnelle

ROUSSEAU Isabelle	DRE Rhône-Alpes
DUBOIS Frédéric	DDE Eure et Loir
RUL Jean-Marc	DDE Bas-Rhin
MAGREX Jeannine	DDEA Morbihan
LE DEUN Yannick	DDE Vienne
RIBAILLIER Danielle	DDE Val-de-Marne

SAE classe supérieure

WARION Brigitte	DDEA Val d'Oise
BOISBOURDIN Sylvia	DDE Bouches-du-Rhône
JACQUART Florence	DDEA Yvelines
PISTOILLER Évelyne	DDEA Tarn et Garonne
GIBEY Marie-France	DDEA Doubs
THYS Véronique	Ad. Centrale

SAE classe normale

COPPEE Odile	DDE Moselle
TILLIET Marie-Claire	AC-DGITM
BOCQUILLON Laurent	DDE Nord
VILAIN Dominique	DIR Ouest
FONTAINE M.Andrée	DDE Guadeloupe
FLANDY Nicole	DIREN Auvergne

[RESPECTÉS]

Catégorie B : où en est-on vraiment ?

La CFDT revendique une carrière des agents B plus attractive. Dans le cadre de corps à 3 grades avec un double accès (au 1^{er} niveau avec le Bac, au 2^{ème} niveau avec un Bac + 2), cela passe par :

- une augmentation substantielle des indices de début de carrière
- un indice brut terminal porté à 701 (IM 582) et accessible à tous
- une durée maximum de 32 ans de carrière
- une différenciation suffisamment marquée entre 1^{er} et 2^{ème} niveau pour valoriser les recrutements au niveau bac+2
- un reclassement de grade à grade.

C'est sur ces bases que la CFDT Fonctions publiques s'est engagée dans les discussions visant à améliorer la carrière des agents de catégorie B. Mais pour l'instant, on peut se demander si le Gouvernement a réellement la volonté d'avancer sur les négociations de mise en œuvre d'un accord qu'il a lui-même engagé avec 4 organisations syndicales dont la CFDT en février 2008.

Après de nombreuses réunions, le projet initial du gouvernement a bougé :

► bornage indiciaire :

- 1^{er} grade (niveau bac) de 310 (IM) à 486 (IM) en 13 échelons
- 2^{ème} grade (niveau bac+2) de 320 (IM) à 515 (IM) en 13 échelons
- 3^{ème} grade de 365 (IM) à 551 (IM) en 11 échelons en 2009, puis de 365 à 562 (IM) en 2011.

► reclassement : de grade à grade.

La carrière est ramenée de 35 dans le projet initial à 33 ans et les secrétaires administratifs de classe exceptionnelle (SAE CE) seraient reclassés dans le nouveau 3^{ème} grade et non plus le 2^{ème}. Les agents en fin de carrière bénéficieraient de gains d'indice, mais ce serait au prix d'un allongement de la carrière de 28 à 33 ans.

En outre, les jeunes agents et les nouveaux recrutés mettraient plus de temps à atteindre le même niveau de rémunération que leurs collègues plus anciens. Par exemple, la durée des premiers échelons du premier grade est de 1 an et demi aujourd'hui, le gouvernement voudrait la faire passer à 2 ans.

Globalement, le projet de réforme de la catégorie B reste inacceptable pour la CFDT.

Le Gouvernement devrait apporter « prochainement » des réponses aux signataires de l'accord, puis à toutes les organisations syndicales... Et une fois le décret paru, notre ministère estime qu'un délai de 2 ans est nécessaire pour l'intégration des agents dans la nouvelle grille. A suivre donc.

Mais pour la CFDT, pas question d'accepter une revalorisation en trompe l'œil moins intéressante que celle des accords « Jacob » pour la catégorie C en 2006 et augurant bien mal de ce qui devrait se faire ensuite pour la catégorie A.

Baisse des prix

Travailler plus pour stresser plus, non merci !

Nos deux ministres chargés de la Fonction publique, Eric Woerth et André Santini veillent sur nous.

Certes la durée légale du travail est de plus en plus sauvagement piétinée, mais chacun pourra désormais se faire payer ...des jours de congés non pris (4) ! Et cela à un tarif défiant toute concurrence pour des heures supplémentaires : de 125 € brut la journée pour un cadre A à 65 € brut en catégorie C (soit nettement moins que le SMIC...).



La CAP, un lieu de dialogue

Durant la mandature précédente, les élu(e)s CFDT des secrétaires administratifs ont multiplié les interventions et obtenu des réponses :

- en 2009 : **circulaire mobilité**

La circulaire rappelle le rôle prééminent des RBOP, appelés désormais les RZGE (responsables de zone et de gouvernance d'effectifs). Ils pourraient se substituer aux MIGT dans la préparation des promotions : la CFDT demande que les représentants syndicaux puissent intervenir à ce niveau.

Il y a accord sur la nécessité de généraliser et développer les fiches de poste, Les postes de catégorie B seront publiés sur plusieurs listes, en précisant le cas échéant leur orientation technique ou administrative, ce qui répond à une demande de la CFDT.

Il faut casser la rigidité de la règle des 3 ans avant d'obtenir une mutation, qui a des effets pervers : certaines CAP s'opposaient au départ d'un agent alors que le service d'origine était d'accord ; inversement, des agents se sentaient obligés de quitter leur poste au bout de 3 ans, craignant d'être pénalisés dans leur carrière en y restant plus longtemps. !

Dans les services en sur-effectifs, la publication de postes susceptibles d'être vacants sera autorisée, mais uniquement en redéploiement local, particulièrement à l'intention des agents exerçant actuellement dans l'ingénierie publique et les activités supports.

- Chaque année : **accès au corps des attachés**

Les chiffres sont toujours insuffisants, mais ils vont dans le bon sens. C'est à mettre au crédit de la CFDT qui a obtenu pour une période de 4 ans (2007/2011) que le volume de promotion soit porté à 40% des nominations (20 à 33% dans le statut) Liste d'aptitude : 12 postes en 2008, 22 + 2 en 2009 ; Examen professionnel : 17 postes en 2008, 32 en 2009.

- En 2009 : **Régime indemnitaire**

Les représentants de l'administration confirment que l'objectif est bien de rattraper le régime indemnitaire de l'Agriculture en 3 ou 4 ans, c'était le sens du complément indemnitaire versé en fin d'année (mais pour l'instant pas d'information concernant le régime indemnitaire 2009 des SAE affectés en Île-de-France). PFR (Prime de Fonction et de Résultat : son montant dépend pour 60 % de la fonction et du poste, et pour 40 % des « résultats ») : application de cette réforme en 2010 pour les attachés ; la catégorie B administrative devrait être concernée en 2011. La CFDT rappelle qu'elle combat l'inégalité de répartition des primes par zones géographiques ainsi que tout projet de prime au mérite. La CFDT revendique l'alignement de notre régime indemnitaire sur celui le plus favorable du MEEDDAT dans toutes ses composantes, dans un premier temps et une remise à plat générale du régime indemnitaire dans le cadre d'un plan pluriannuel de revalorisation générale.

- En 2008 et 2009 : **Bonifications**

L'ensemble des SAE recevra au moins 1 mois de bonification, y compris les agents qui n'ont pas eu d'entretien pour l'année 2007.

Délégué du personnel, une responsabilité

La commission administrative paritaire réunit, au minimum 3 fois par an, des représentants des personnels élus sur liste syndicale, et des représentants de l'administration. Sa consultation est obligatoire pour tous les actes de gestion individuelle (mutations, promotions, discipline, recours sur notation, refus de titularisation, de congé formation, titularisation de travailleurs handicapés, reclassements professionnels ; intégration d'agents détachés etc...).

L'administration n'est pas obligée juridiquement de suivre les avis de la CAP, mais c'est ce qu'elle fait sauf exception dûment motivée. Débattre avec les représentants de l'administration implique, pour obtenir gain de cause, d'aller au-delà de l'opposer systématique, de convaincre. A chaque fois que les élus prennent la parole pour éviter que des agents ne soient oubliés, faire respecter des critères profitables au plus grand nombre possible d'agents et mettre plus d'équité dans la gestion des carrières, c'est l'ensemble des personnels qui y gagne.

A la CFDT, les droits de chacun sont respectés, le clientélisme est absent, tous les agents en difficulté sont défendus. La transparence du travail de nos élus s'exerce à partir de compte-rendus que chacun peut réclamer aux équipes CFDT locales ou consulter sur notre site internet (www.ufe-cfdt.org).

Le 2 Avril 2009, vous éliez vos représentants à la CAP de votre corps.

Les commissions paritaires sont les seules instances où les représentants du personnel sont élus.

C'est important pour qu'un autre avis que celui des supérieurs hiérarchiques soit pris en compte.

Des candidats qui défendent les dossiers des agents à partir de **critères objectifs** et ceci, qu'ils soient syndiqués, à la CFDT ou non, qu'ils soient non syndiqués, parce que c'est l'ensemble du corps qu'ils défendent, parce que c'est l'égalité des chances qu'ils visent.

Voter CFDT, c'est voter pour une **organisation qui refuse tout corporatisme** et regroupe l'ensemble des catégories de personnels du MEEDDAT.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation syndicale qui recherche chaque fois que c'est possible l'unité d'action.

Votez CFDT, enfin, c'est voter pour une **organisation confédérée**, qui défend les intérêts de tous les salariés du public, comme du privé.

Voter CFDT, c'est voter pour des représentants qui participent à une organisation syndicale, parmi les plus représentatives, qui siège dans les différentes CAP nationales et au CTP ministériel.



L'information CFDT c'est aussi sur le web !
Les sites de l'UFE CFDT :

intranet : <http://cfdt-ufe.syndicat.i2>

(accessible seulement des postes informatiques du ministère)

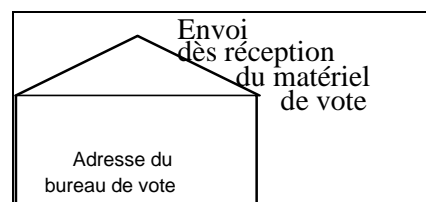
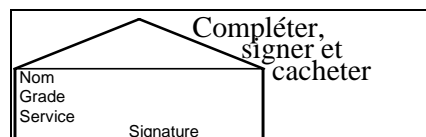
Internet : <http://www.ufe-cfdt.org>

Modalités du vote par correspondance

ATTENTION : 3 enveloppes

- **Bulletin CFDT dans l'enveloppe bulle**

(ne rien inscrire et inutile de coller)



Pour un syndicalisme de solidarité à l'écoute des agents